

Initiatives ministérielles

régler cette question, et très rapidement. Je vais cependant lutter très vigoureusement pour maintenir le nombre des députés à 295.

J'ai mentionné le sujet de mon projet de loi d'initiative parlementaire. J'espère bien que tout le monde à la Chambre et au comité prendra la peine d'examiner le projet de loi pour voir comment nous pouvons améliorer notre institution afin qu'elle reflète mieux les électeurs que nous représentons. Il faut étudier sérieusement cette mesure qui ne doit pas servir de prétexte pour faire de l'obstruction systématique. Je souhaite et j'espère que nous allons finir par avoir un projet de loi bien meilleur que celui dont nous sommes présentement saisis.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Vous savez, je me pose toujours des questions lorsqu'un député prend la parole, qu'il critique les autres partis et députés et qu'il met en doute leurs motivations au lieu de défendre le projet de loi présenté par son parti.

● (1155)

Cela me rappelle la période des questions, quand l'opposition officielle talonne le gouvernement de trop près dans un dossier et que celui-ci ressasse sans cesse le fait que le chef de l'opposition officielle faisait partie de l'ancien gouvernement. Quand cela se produit, je me dis que l'opposition officielle est sur le point d'aborder une question dont le gouvernement ne veut pas discuter et qu'elle exerce des pressions sur lui.

Que le député prenne la parole et consacre au moins la moitié de son intervention à critiquer le Parti réformiste m'amène à me demander ce dont il a peur. S'il ne se sent pas talonné de trop près par le Parti réformiste dans sa circonscription en ce moment, dans quatre ans, il aura vraiment des raisons de s'inquiéter.

Quoi qu'il en soit, si le projet de loi nous donnait vraiment les moyens de plafonner le nombre de députés à la Chambre de sorte qu'il n'augmente pas, le caucus du Parti réformiste serait en faveur de celui-ci car, comme l'a dit mon collègue qui a posé la question avant moi, nous soutenons justement que nous n'avons pas besoin d'une représentation accrue au Canada. Nous avons besoin d'une meilleure représentation, ce que ne nous ont pas donné les gouvernements libéral et conservateur.

Nous avons amorcé notre descente vertigineuse dans le gouffre de l'endettement quand le parti du député nous a légué une dette de 200 milliards de dollars à laquelle le gouvernement conservateur a ajouté 300 autres milliards de dollars. Nous ne savons plus où nous en sommes actuellement. Des organismes comme l'Institut Fraser ne savent pas quoi nous conseiller ou disent que nous sommes peut-être allés trop loin et que nous sommes peut-être aux prises avec un problème d'endettement que nous ne pouvons plus résoudre.

Je demande à nouveau au député pourquoi le plafonnement du nombre de députés n'est pas prévu dans le projet de loi lui-même. Lorsqu'il parle de limiter le nombre de députés à la Chambre, j'estime que c'est une blague, car il devrait en être fait mention dans le projet de loi, ce qui n'est pas le cas.

M. Telegdi: Madame La Présidente, nous ne gouvernons pas par droit divin. Nous sommes mortels. De ce côté-ci, à tout le moins, nous le reconnaissons.

Nous reconnaissons qu'il faut du temps pour élaborer une loi qui résistera au temps. C'est ce que nous faisons. Nous avons amorcé un processus en ce sens. Oui, c'est ce que je souhaite de

tout coeur et c'est ce que souhaite sans doute nombre de députés de mon parti.

Il est possible que nous présentions un plan prévoyant, pour certaines considérations constitutionnelles, de plafonner le nombre de députés à 300, par exemple. Cela ne ferait pas problème pour moi. C'est pourquoi il importe de faire avancer l'étude du projet de loi, pour que nous puissions le faire.

Si les membres du Parti réformiste veulent apporter des améliorations à la Chambre des communes, qu'ils prêtent l'oreille aux véritables partisans des réformes et que nous allions tous dans ce sens-là.

[Français]

M. François Langlois (Bellechasse): Madame La Présidente, je vais prendre part au débat sur le projet de loi C-18 en essayant, dans la mesure du possible, de m'en tenir à la pertinence du débat, le projet de loi C-18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

J'ai un peu de difficulté à suivre le cheminement de mon honorable collègue de Waterloo, étant donné que plusieurs aspects ont été apportés, étant donné qu'on a voulu faire un peu la critique du comportement des députés réformistes. Ce n'est pas là mon propos aujourd'hui.

La première chose que je dois dire, c'est qu'il est toujours pénible de voir un gouvernement dans la situation où il invoque une motion d'attribution de temps, une motion de clôture, pour mettre fin à un débat.

● (1200)

C'est toujours, ou presque, un moment pénible pour les parlementaires de voir qu'on veut bâillonner le débat démocratique. Et à ce, nous n'avons pas souscrit, puisqu'il va de l'essence même du parlementarisme que les débats puissent être faits sans précipitation, avec le maximum de réflexion et d'étude possible.

Or, avec le projet de loi C-18 que nous avons devant nous, les débats ont commencé lundi de cette semaine, avis ayant été donné vendredi de la semaine dernière. Et après une journée de débat, la guillotine tombe. Pourquoi tant de précipitation, alors qu'il aurait été si facile pour le gouvernement de prévoir dans son calendrier parlementaire le dépôt de ce projet de loi une semaine ou deux ou plus à l'avance?

C'est donc avec un sentiment confus que j'interviens sur le projet de loi C-18 parce que, d'une part, je m'oppose farouchement à la limite du droit de parole en cette Chambre sur un projet de loi, surtout après une seule journée de débat. Ce n'est pas une question de vie ou de mort, et le gouvernement aurait pu être prévoyant.

D'autre part, et c'est ce qui m'amène à avoir des sentiments et une appréciation partagés sur le fond du projet de loi C-18, je partage plusieurs des points de vue qui peuvent être apportés par les députés de la majorité ministérielles. Le projet de loi C-18, rappelons-le, nous invite à suspendre le processus de révision de la carte électorale actuelle et renverrait au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre toute la question de la représentation dans ce Parlement, y compris l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867 sur lequel je reviendrai dans quelques instants.